

22 mars, journée mondiale de l'eau

Trois-Rivières, vendredi 22 mars 2013 – C'est avec un immense plaisir que Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM) souligne aujourd'hui la **Journée mondiale de l'eau**, célébrée annuellement en date du 22 mars. L'Organisme de bassin versant convie également les citoyens à célébrer la **Semaine canadienne de l'eau**, qui se déroule du 18 au 24 mars 2013, en optant pour des résolutions permettant de préserver la qualité de l'eau et les écosystèmes aquatiques.

Selon des données des Nations Unies, d'ici 2050, notre planète contiendra 9 milliards d'habitants! Cette croissance démographique se traduira par une augmentation considérable de la demande des ressources et particulièrement de l'eau. En dépit du fait que **70 %** de la planète soit recouverte d'eau, seulement **2,5 %** de cette eau est de l'eau douce. Seulement une infime proportion de cette eau douce est disponible sous forme liquide et accessible afin de combler les besoins de la population. Au regard de notre gestion actuelle et du fait qu'aujourd'hui, des milliers de personnes à travers le monde n'ont toujours pas accès à une eau potable de qualité, il y a une nécessité à changer nos habitudes et à miser davantage sur une gestion intégrée et concertée des ressources en eau. Cette prise de conscience collective permettra de garantir aux générations futures un accès adéquat à cette ressource.

BVSM propose cinq actions qui permettront aux citoyens de prendre une part active à la gestion responsable de la ressource eau :

1. **Opter pour une pelouse aux espèces diversifiées et indigènes** permettant de mieux résister aux insectes et aux mauvaises herbes. Aussi, cette pratique permet également une meilleure absorption d'azote et de phosphore ce qui réduit la contamination de l'eau.
2. **Utiliser des produits nettoyants naturels.** En plus d'être moins dommageable pour nos ressources en eau, l'utilisation de produits tels que le bicarbonate de soude, le jus de citron ou le vinaigre blanc amène la réalisation d'économies substantielles !
3. **Contrôler le ruissellement de son terrain** en installant des barils récupérateurs d'eau de pluie, en aménageant des plates-bandes et des jardins de pluie, en laissant pousser la végétation sur le bord des fossés et en privilégiant des surfaces perméables comme du gravier homogène ou du béton poreux plutôt que de l'asphalte pour recouvrir la surface de son stationnement.
4. **Aménager ou préserver sa bande riveraine.** Deux options sont offertes aux propriétaires riverains : la première consiste à cesser de tondre la partie du terrain qui longe un cours d'eau en respectant les normes établies par les municipalités. La deuxième est la renaturalisation qui demande aux propriétaires de mettre la main à la pâte en plantant herbes, arbustes et arbres indigènes dans la bande riveraine.

5. **Se renseigner sur les bonnes pratiques à adopter pour entretenir son terrain** en visitant le site de Bassin Versant Saint-Maurice au www.bvsm.ca ou celui du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) au www.robvq.qc.ca

Quelques mots sur BVSM

Bassin Versant Saint-Maurice est une table de concertation qui regroupe des représentants de tous les acteurs et usagers de l'eau qui œuvrent à l'intérieur du bassin versant de la rivière St-Maurice. BVSM est un organisme de planification et de coordination des actions en matière de gestion intégrée et concertée de l'eau par bassin versant.

– 30 –

Source : **Wisi Ossavu, M. Sc. Env.**
Responsable des communications
Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM)
6487, boul. des Chenaux, Trois-Rivières (QC) G8Y 5A9
819 375-6756 | communication@bvsm.ca

Information : **Mathieu Gingras, M. Sc. Géographie**
Directeur général
Bassin Versant Saint-Maurice (BVSM)
6487, boul. des Chenaux, Trois-Rivières (QC) G8Y 5A9
819 375-6756 | directeur@bvsm.ca